

COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 novembre 2019

ORDRE DU JOUR :

- Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical.
- Délibération indemnités de Conseil Trésorier
- Délibération avenant contrat assurance groupe des risques statutaires.
- Délibération Modification Budget
- Informations et questions diverses

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 18 h 30 le Comité Syndical BENON, FERRIERES dûment convoqué, à la réunion, à la Mairie de FERRIERES sous la présidence de Monsieur BESSON.

Date des convocations : 12 novembre 2019

Présents : Madame ROUILLON Coralie et Messieurs VRIGNAUD Antoine, BESSON Bernard.

Excusé : Monsieur ROUSSEAU Jean-Philippe

Secrétaire de séance : Madame ROUILLON Coralie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Lecture et Approbation du Compte rendu de la dernière réunion du Comité Syndical :

Les membres du SIVOS approuvent la précédente réunion

Délibération indemnités de Conseil Trésorier :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

Considérant les indemnités de conseil allouées au comptable de la collectivité ne sont acquises que pour la durée du mandat de l'assemblée concernée.

Considérant que la délibération du 5 mai 2014, le Comité Syndical a accepté de verser des indemnités de conseil à compter du 23 avril 2014 à M MARAIS, receveur,

Considérant que M MARAIS, n'exerce plus son activité à compter du 1^{er} août 2019,

Il convient de donc de délibérer, pour le versement des indemnités de conseil du receveur, qui le remplace et assure les fonctions.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président, considérant les services rendus par le TRESORIER et après en avoir délibéré,

DECIDE
à 3 voix pour
à 0 voix contre

De de lui verser des indemnités de conseil, à compter du 1^{er} août 2019, aux taux de 100%.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6225 du budget.

Délibération avenant contrat assurance groupe des risques statutaires :

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

Le SIVOS a souscrit depuis le 1^{er} janvier 2017 auprès de GENERALI, pour une durée de quatre ans, le contrat d'assurance groupe statutaires du personnel proposé par le Centre de Gestion 17

Le Centre de Gestion renégocie actuellement au mieux nos intérêts, auprès de la compagnie assureur, les conditions de l'avenant proposé à compter de 2020

Vu que le Centre de Gestion est toujours dans l'attente de réponse définitive de la compagnie GENERALI

Vu que le Centre de Gestion informera des résultats de cette négociation dès réception

Vu que le Centre de Gestion adressera pour signature et à compléter par nos soins, l'avenant correspondant, dont un exemplaire devra être retourné dans les meilleurs délais.

Il convient donc de délibérer, pour autoriser le Président du SIVOS à signer et compléter, l'avenant correspondant, afin de continuer de bénéficier des remboursements des rémunérations dues aux agents.

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTE à 3 voix pour - à 0 voix contre - à 0 voix abstention
d'autoriser le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour la signature de l'avenant au contrat à compter de 2020, auprès de l'assurance proposé par la Centre de Gestion 17.

Délibération Modification Budget :

Pas de modification de Budget.

Informations et questions diverses :

Pas d'information, ni questions diverses.

Séance levée à 19h00.

Signature du registre :

ROUILLON Coralie,

BESSON Bernard.

VRIGNAUD Antoine